

Un territoire de figure irrégulière se trouvant sur celui de la municipalité de la Rivière-Nipissis, dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, dans la région administrative de la Côte-Nord et compris dans une partie du bassin de la Rivière-Moisie. Le périmètre de ce territoire peut être décrit comme suit, à savoir :

PARCELLE 1

Partant d'un point situé sur la rive Est du lac sans nom, dont le lit est exclu de la réserve de biodiversité, soit le point 1 (5 761 101 m Nord, 408 336 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $92^{\circ} 02' 39''$ sur une distance d'environ 944 mètres jusqu'à la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 2 (5 761 068 m Nord, 409 279 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est en suivant la rive Nord-Est de lacs et de ruisseaux sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est de la rivière Taitaipenistouc, soit le point 3 (5 760 655 m Nord, 409 723 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est en suivant la rive Nord-Est de la rivière Taitaipenistouc, jusqu'au point 4 (5 760 616 m Nord, 409 844 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $117^{\circ} 45' 58''$ sur une distance d'environ 32 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Est d'une île sans nom, soit le point 5 (5 760 601 m Nord, 409 872 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord de l'île, jusqu'au point 6 (5 760 592 m Nord, 409 896 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $120^{\circ} 55' 56''$ sur une distance d'environ 28 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Est de la rivière Taitaipenistouc, soit le point 7 (5 760 577 m Nord, 409 920 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $182^{\circ} 22' 01''$ sur une distance d'environ 311 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom soit le point 8 (5 760 267 m Nord, 409 907 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom, soit le point 9 (5 760 236 m Nord, 409 906 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 174° 15' 12" sur une distance d'environ 26 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Est du lac sans nom, soit le point 10 (5 760 210 m Nord, 409 909 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom, jusqu'à l'intersection avec la rive Nord un ruisseau sans nom, soit le point 11 (5 757 795 m Nord, 410 226 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est en suivant la rive Nord-Est d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 12 (5 757 306 m Nord, 411 550 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 129° 28' 51" sur une distance d'environ 144 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 13 (5 757 215 m Nord, 411 661 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'au point 14 (5 754 427 m Nord, 411 781 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 209° 52' 39" sur une distance d'environ 14 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 15 (5 754 415 m Nord, 411 774 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la limite Nord du Bloc P du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, soit le point 16 (5 754 393 m Nord, 411 774 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en longeant la limite Nord du Bloc P du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, faisant référence à la mise à la disposition 120-T en faveur d'Hydro-Québec pour l'élargissement de la ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes Normand et Montagnais d'une largeur totale de 66,71 mètres, jusqu'au point 17 (5 754 515 m Nord, 410 427 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en longeant la limite Nord du Bloc P du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, faisant référence à la mise à la disposition 120-T en faveur d'Hydro-Québec pour l'élargissement de la ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes Normand et Montagnais d'une largeur totale de 66,71 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 18 (5 755 009 m Nord, 407 389 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'au point 19 (5 755 559 m Nord, 407 142 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 46° 10' 54" sur une distance d'environ 378 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 20 (5 755 821 m Nord, 407 415 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, en suivant la rive Nord-Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 21 (5 756 406 m Nord, 407 706 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom jusqu'au point 22 (5 757 145 m Nord, 407 385 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 69° 02' 27" sur une distance d'environ 157 mètres jusqu'à la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 23 (5 757 201 m Nord, 407 531 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, en suivant la rive Nord-Ouest du lac sans nom jusqu'au point 24 (5 757 214 m Nord, 407 550 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 17° 57' 52" sur une distance d'environ 66 mètres jusqu'à la rive Sud du lac sans nom, soit le point 25 (5 757 277 m Nord, 407 571 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant rive Ouest du lac sans nom jusqu'au point 26 (5 757 292 m Nord, 407 575 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 50° 32' 34" sur une distance d'environ 318 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 27 (5 757 495 m Nord, 407 821 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du ruisseau et la rive Sud-Est du lac sans nom, de façon à l'exclure, jusqu'au point de départ 1.

Contenant une superficie de 21,06 kilomètres carrés.

PARCELLE 2

Un territoire de figure irrégulière se trouvant sur celui de la municipalité de la Rivière-Nipissis, dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, dans la région administrative de la Côte-Nord et compris dans une partie du bassin de la Rivière-Moisie. Le périmètre de ce territoire peut être décrit comme suit, à savoir :

Partant d'un point situé sur une partie non divisée du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, correspondant à l'emprise Sud de la ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes Normand et Montagnais d'une largeur totale de 66,71 mètres, soit le point 28 (5 755 378 m Nord, 404 703 m Est);

De là, dans une direction Est, en longeant une partie non divisée du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, correspondant à l'emprise Sud de la ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes Normand et Montagnais d'une largeur totale de 66,71 mètres, jusqu'au point 29 (5 754 449 m Nord, 410 418 m Est);

De là, dans une direction Est, en longeant une partie non divisée du Bassin-de-la-Rivière-Moisie, correspondant à l'emprise Sud de la ligne de transport d'électricité à 315 kV entre les postes Normand et Montagnais d'une largeur totale de 66,71 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 30 (5 754 321 m Nord, 411 834 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de lacs et de ruisseaux sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du lac sans nom et de la rive Nord-Est du ruisseau sans nom, soit le point 31 (5 750 705 m Nord, 412 546 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $218^{\circ} 28' 02''$ sur une distance d'environ 406 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 32 (5 750 386 m Nord, 412 293 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'au point 33 (5 750 353 m Nord, 412 272 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $223^{\circ} 40' 04''$ sur une distance d'environ 324 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 34 (5 750 118 m Nord, 412 048 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest en suivant la rive Sud d'un ruisseau et d'un lac sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 35 (5 749 971 m Nord, 410 581 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est de ruisseaux et d'un lac sans nom, jusqu'au point 36 (5 747 119 m Nord, 410 707 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $199^{\circ} 48' 02''$ sur une distance d'environ 159 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 37 (5 746 970 m Nord, 410 653 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom, jusqu'au point 38 (5 746 607 m Nord, 410 671 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $260^{\circ} 20' 46''$ sur une distance d'environ 113 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 39 (5 746 588 m Nord, 410 559 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 40 (5 746 564 m Nord, 410 524 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 41 (5 746 521 m Nord, 410 529 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom, jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 42 (5 746 236 m Nord, 410 511 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 43 (5 746 201 m Nord, 410 516 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est et Nord-Ouest, en suivant la rive Est de lacs et de ruisseaux sans nom et la rive Nord-Ouest d'un autre ruisseau sans nom jusqu'au point 44 (5 745 021 m Nord, 412 668 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $82^{\circ} 52' 27''$ sur une distance d'environ 434 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 45 (5 745 075 m Nord, 413 099 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord du lac sans nom, jusqu'au point 46 (5 745 069 m Nord, 413 156 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $97^{\circ} 52' 38''$ sur une distance d'environ 148 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 47 (5 745 049 m Nord, 413 303 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est en suivant la rive Nord d'un lac et de ruisseaux sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 48 (5 744 990 m Nord, 413 811 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 49 (5 742 296 m Nord, 415 390 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest du lac sans nom, soit le point 50 (5 734 379 m Nord, 416 465 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est en suivant la rive Nord-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Est du ruisseau sans nom, soit le point 51 (5 733 760 m Nord, 416 951 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est de ruisseaux et d'un lac sans nom, jusqu'au point 52 (5 731 366 m Nord, 415 631 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $198^{\circ} 06' 19''$ sur une distance d'environ 891 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 53 (5 730 519 m Nord, 415 354 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'au point 54 (5 730 456 m Nord, 415 297 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $201^{\circ} 31' 11''$ sur une distance d'environ 715 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 55 (5 729 790 m Nord, 415 035 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 56 (5 727 196 m Nord, 413 946 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $213^{\circ} 41' 43''$ sur une distance d'environ 452 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord du lac sans nom, soit le point 57 (5 726 819 m Nord, 413 695 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 58 (5 724 600 m Nord, 413 090 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $189^{\circ} 36' 49''$ sur une distance d'environ 414 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud du ruisseau sans nom, soit le point 59 (5 724 192 m Nord, 413 021 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest en suivant la rive Sud-Est de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 60 (5 723 206 m Nord, 411 486 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Nord-Est du lac sans nom, dont le lit est exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Sud du ruisseau sans nom, soit le point 61 (5 724 101 m Nord, 410 543 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest en suivant la rive Sud d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 62 (5 724 256 m Nord, 410 083 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $235^{\circ} 20' 18''$ sur une distance d'environ 68 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 63 (5 724 217 m Nord, 410 026 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 64 (5 723 215 m Nord, 409 827 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du lac sans nom, soit le point 65 (5 723 174 m Nord, 408 444 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest en suivant la rive Sud-Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'au point 66 (5 724 410 m Nord, 407 170 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $356^{\circ} 22' 26''$ sur une distance d'environ 119 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud du lac sans nom, soit le point 67 (5 724 529 m Nord, 407 163 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, en suivant la rive Nord-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 68 (5 724 546 m Nord, 407 192 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de $115^{\circ} 36' 57''$ sur une distance d'environ 33 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 69 (5 724 532 m Nord, 407 221 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord du lac sans nom, jusqu'au point 70 (5 724 536 m Nord, 407 244 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 68° 08' 27" sur une distance d'environ 117 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud du lac sans nom, soit le point 71 (5 724 580 m Nord, 407 352 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 72 (5 724 752 m Nord, 407 281 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 323° 05' 18" sur une distance d'environ 94 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du lac sans nom, soit le point 73 (5 724 827 m Nord, 407 225 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 74 (5 724 862 m Nord, 407 179 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 308° 11' 44" sur une distance d'environ 55 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 75 (5 724 896 m Nord, 407 136 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord en suivant la rive Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom et de la rivière Taitaipenistouc, jusqu'au point 76 (5 734 624 m Nord, 405 466 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 271° 00' 58" sur une distance d'environ 29 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 77 (5 734 624 m Nord, 405 437 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 78 (5 734 476 m Nord, 405 350 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest en suivant la rive Sud du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du lac sans nom, soit le point 79 (5 734 690 m Nord, 403 965 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 80 (5 734 709 m Nord, 403 930 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 242° 15' 49" sur une distance d'environ 409 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 81 (5 734 519 m Nord, 403 568 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'au point 82 (5 734 315 m Nord, 403 464 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 280° 24' 21" sur une distance d'environ 281 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Est du lac sans nom, soit le point 83 (5 734 366 m Nord, 403 188 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'au point 84 (5 734 353 m Nord, 403 166 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 258° 34' 41" sur une distance d'environ 87 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 85 (5 734 336 m Nord, 403 081 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 86 (5 734 352 m Nord, 403 055 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 269° 40' 17" sur une distance d'environ 38 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 87 (5 734 351 m Nord, 403 017 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du lac sans nom, jusqu'au point 88 (5 734 344 m Nord, 402 985 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 270° 59' 52" sur une distance d'environ 32 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Est du lac sans nom, soit le point 89 (5 734 345 m Nord, 402 953 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud du lac sans nom, jusqu'au point 90 (5 734 356 m Nord, 402 937 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 292° 48' 38" sur une distance d'environ 62 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 91 (5 734 380 m Nord, 402 880 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest en suivant la rive Sud-Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest de la rivière Taitaipenistouc, soit le point 92 (5 738 196 m Nord, 401 254 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest de la rivière Taitaipenistouc, jusqu'au point 93 (5 738 428 m Nord, 401 004 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 11° 42' 00" sur une distance d'environ 71 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord de la rivière Taitaipenistouc et de la rive Ouest d'un ruisseau sans nom, soit le point 94 (5 738 498 m Nord, 401 018 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord en suivant la rive Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Sud du lac sans nom, soit le point 95 (5 739 598 m Nord, 400 807 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du lac sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 96 (5 741 838 m Nord, 400 294 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant la rive Nord-Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'au point 97 (5 745 168 m Nord, 401 463 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 103° 44' 19" sur une distance d'environ 207 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest du lac sans nom, soit le point 98 (5 745 119 m Nord, 401 664 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du lac sans nom, jusqu'au point 99 (5 745 083 m Nord, 401 724 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 84° 31' 21" sur une distance d'environ 974 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 100 (5 745 175 m Nord, 402 693 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord du lac sans nom, jusqu'au point 101 (5 745 173 m Nord, 402 752 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 40° 18' 13" sur une distance d'environ 102 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du lac sans nom, soit le point 102 (5 745 251 m Nord, 402 818 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord en suivant la rive Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du lac sans nom, soit le point 103 (5 745 617 m Nord, 402 937 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord du lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord du ruisseau sans nom, soit le point 104 (5 745 661 m Nord, 403 188 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord en suivant la rive Ouest du ruisseau et du lac sans nom, jusqu'au point 105 (5 746 714 m Nord, 403 361 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 67° 13' 11" sur une distance d'environ 263 mètres jusqu'à la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 106 (5 746 816 m Nord, 403 604 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 107 (5 746 789 m Nord, 403 626 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 108 (5 744 773 m Nord, 404 994 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant la rive Nord-Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 109 (5 746 332 m Nord, 406 388 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'au point 110 (5 748 495 m Nord, 405 136 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 348° 02' 56" sur une distance d'environ 2 073 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 111 (5 750 522 m Nord, 404 707 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'au point 112 (5 752 172 m Nord, 403 293 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 47° 15' 13" sur une distance d'environ 872 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est du ruisseau sans nom, soit le point 113 (5 752 764 m Nord, 403 934 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est d'un ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 114 (5 752 620 m Nord, 404 170 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud du lac sans nom, soit le point 115 (5 752 985 m Nord, 404 052 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 116 (5 753 993 m Nord, 404 404 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du ruisseau sans nom, jusqu'au point 117 (5 755 053 m Nord, 404 517 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 29°49'23" sur une distance d'environ 374 mètres jusqu'au point de départ 28.

Contenant une superficie de 305,48 kilomètres carrés.

Contenant une superficie totale de 326,54 kilomètres carrés pour l'ensemble de la réserve de biodiversité.

NOTES :

—La limite de la réserve de biodiversité illustrée sur le plan accompagnant la description technique a été dressée à partir des fichiers numériques de la Base nationale de données topographique du Canada (BNDT) à l'échelle 1 : 50 000 produite par Ressources naturelles Canada et de la compilation numérique des arpentages produite par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

—De façon générale, tous les lits des cours d'eau, rivières et lacs sont inclus dans la réserve de biodiversité. Seulement ceux exclus sont mentionnés dans la présente description technique.

—Les limites définies par la rive d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau correspondent à la ligne des hautes eaux.

—Les coordonnées et les superficies mentionnées dans la présente description technique sont approximatives. Elles ont été déterminées graphiquement à partir desdites données utilisées pour dresser les limites de la réserve de biodiversité. Elles sont exprimées en mètres par rapport au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), projection Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6 (méridien central 67°30'), système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83).

—Les mesures sont exprimées en unités du système international (SI).

—La limite de la réserve de biodiversité est basée sur le tracé réel des éléments décrits dans le présent document et doit être légalement interprétée en ce sens. Elle a été élaborée par la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

—Le territoire de la réserve de biodiversité, tel qu'il est décrit dans la présente description technique ne contient que les terres du domaine de l'État. Toute terre s'avérant ne pas faire partie du domaine de l'État est exclue de la réserve de biodiversité.

—Ce territoire est représenté sur un plan dressé à l'échelle 1 : 40 000.

—Conformément aux instructions de la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les informations contenues dans les documents de base fournis par le mandant, à partir desquels la présente description technique a été mise en forme, ont été tenues pour avérées.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par le soussigné, le 14 novembre 2017 et déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec sous le numéro de document 536738.

Préparée à Trois-Rivières, ce 14 novembre 2017 sous le numéro 17-525 de mes dossiers et sous le numéro 16 591 de mes minutes.

Signé numériquement par :

PIERRE BRODEUR,
arpenteur-géomètre

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques du Québec

Direction des aires protégées

Dossier MDDELCC : 5148-06-09 (06)

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général
du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR
LA SIGNATURE NUMÉRIQUE
DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR
L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à
délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

.....
.....

Pour l'arpenteur général du Québec

